

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER
CAMPAGNE DE CHASSE 2023-2024

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir, à tout moment, précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Attestation sur l'honneur :

- Je soussigné,
- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
 - déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
 - demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.
 - Certifie sur l'honneur ne demander qu'un seul carnet de prélèvement bécasse pour la saison 2023-2024

Identification du demandeur : (corriger si nécessaire)

COORDONNEES POSTALES OBLIGATOIRES

Permis de chasser original Duplicata Document étranger équivalent

Número : _____ Délivré le : _____
Par : _____ Département : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____

Téléphone : _____ Portable : _____
Mail @ : _____

Autorisation de chasser accordée par : (pour mineur et majeur sous tutelle)

Père/Mère/Tuteur (1) :
Juge des tutelles (1) :
Le : Signature : _____
1 - Rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom de signataire de la présente autorisation

« La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le site internet : www.chasse-nature-occitanie.fr/gers/
Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR

Fait à :
Le :

SVP NE PAS DECOUPER

TIMBRE VOTE 2023/24 : Si vous le souhaitez, vous pouvez donner pouvoir à la société de votre choix pour voter à l'AG de la FDC.
Je soussigné donne mon timbre vote pour l'assemblée générale 2024 au représentant légal du territoire à ce jour (si aucune annotation, vous garderez votre timbre vote).
Société ou privé : (noter le nom de la société et/ou du président).
Fait à le Signature Obligatoire

Nature de la validation proposée pour la saison 2023-2024

Validation GERS TOUS GIBIERS

Cette validation vous donne le droit de chasser sur tout le territoire français (petit et grand gibier) 64 €

Validation GERS TOUS GIBIERS avec ASSURANCE à 20€

Cette validation vous donne le droit de chasser sur tout le territoire français (petit et grand gibier) 84 €

Vous souhaitez un carnet bécasse pour la saison 2023-2024

En cochant cette case, je souhaite disposer d'un carnet bécasse papier

En cochant cette case, je souhaite utiliser le carnet électronique via l'application ChassAdapt (voir au verso)

Conditions de paiement

Chèque daté et signé: à l'ordre de : « Régie Chasse 32 »



Comment bien remplir votre demande de validation valable du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

**La saison cynégétique commence le 1^{er} juillet 2023.
N'attendez pas le dernier moment pour envoyer votre demande par courrier.**

1-IDENTIFICATION DU DEMANDEUR : Inscrire vos coordonnées dans ce cadre le plus lisiblement possible (majuscules). Merci de noter tous vos prénoms.

2 -NUMERO DE PERMIS : Se trouve en bas à droite de votre permis de chasser
DELIVRE LE : Se trouve sur le côté de votre permis de chasser (verticalement gravé ou imprimé)
Par : OFB ou Préfecture

DATE DE NAISSANCE : Noter votre date de naissance

LIEU DE NAISSANCE : Noter la commune et le n° du département du lieu de naissance. Pour les personnes nées à l'étranger, inscrire simplement le nom du pays.

3 -TELEPHONE, PORTABLE, ADRESSE MAIL : Utiles pour vous joindre et vous informer.

4 -AUTORISATION DE CHASSER POUR LES MINEURS OU LES MAJEURS SOUS TUTELLE :
Cadre à renseigner et signer obligatoirement par les parents du mineur ou le tuteur.

5 -ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Ne pas oublier de signer, après avoir pris connaissance, l'attestation sur l'honneur dans ce cadre. Nous ne pourrons pas prendre en compte votre demande si celle-ci n'est pas signée.

6 -NATURE DE LA VALIDATION PROPOSEE/ASSURANCE :

Attention ! Vous devez **obligatoirement souscrire un contrat d'assurance** français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse (ne pas joindre d'attestation).

Si vous choisissez d'opter pour l'**assurance** proposée, merci de cocher la case correspondante et de régler **le montant total à payer avec assurance**.

7 -REGLEMENT :

Etablir un **chèque bancaire ou postal :**

REGIE CHASSE 32

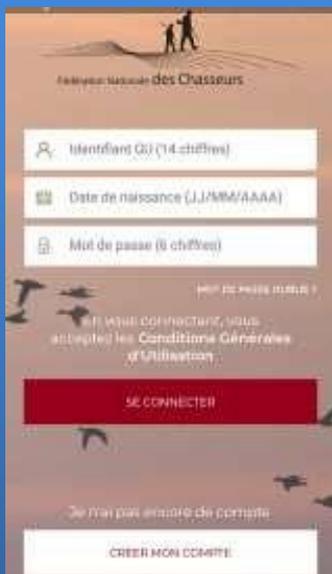
TIMBRE VOTE : Vous pouvez attribuer votre timbre vote au territoire de votre choix en utilisant cette partie du bon de commande.

Mettre dans l'**enveloppe pré-imprimée jointe :**
la demande de validation + le chèque, les deux dûment signés.

Attention ! tout dossier incomplet sera rejeté et vous sera retourné.

Aucune validation ne pourra être établie le jour même (compter au moins 8 jours).

Pour tout paiement en espèces, merci de vouloir faire l'appoint.



CHASS'ADAPT : application mobile des prélèvements Bécasse

C'est un outil moderne gratuit, mis à disposition des chasseurs, pour la gestion adaptative des espèces gibier et cette année la Bécasse avec quotas de prélèvements et le suivi de la réalisation des PMA individuels (Prélèvements Maximum Autorisés).

Elle fonctionne sur le terrain, même hors réseau internet. Elle est sécurisée et permet l'exploitation anonyme des tableaux de chasse. (cf. [lien téléchargement](#))